

CONFIDENTIEL DEFENSE

MINISTERE DE LA DEFENSE

Taverny, le 5 Mars 1993

COMMANDEMENT DES
OPERATIONS SPECIALES

Base aérienne 921
95155 TAVERNY CEDEX

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

N°100/DEF/COS/OPS/CD

F I C H E

O B J E T : Renforcement du volet stratégie indirecte au
Rwanda.

REFERENCE : Fiche du Colonel Delort (BE 234/AD/RWA du 2/3/93)

Le renforcement demandé par le COMOPS, consistant en une assistance du 1er échelon (6/21/8 = 35) et une assistance du 2ème échelon (2/12/12 = 26), est possible à partir d'éléments pris sur la 11ème DP.

Le détachement CHIMÈRE, d'un effectif actuel de 65, atteindrait alors 126 personnels spécialisés engagés dans une opération spéciale. Aux ordres du Colonel TAUZIN, chef de corps du 1er RPIMa, déjà sur place, il resterait, pour emploi, sous commandement opérationnel du COMOPS mais passerait sous contrôle opérationnel du Général COS.

A ce titre, le Colonel TAUZIN, chef du DLMO du COS, dans le cadre des missions reçues du COMOPS, serait chargé de rendre compte de l'emploi de son détachement au Général COS, de façon à ce que l'aspect "opération spéciale" de la mission soit suivi au niveau convenable. Ce renforcement conséquent,

DESTINATAIRE : Mr le Général COS

C O P I E S : CEM - Adjoint OPS

CONFIDENTIEL DEFENSE

121

en l'état des différentes planifications opérationnelles en cours, n'est concevable qu'en raison de l'urgence opérationnelle qui prévaut sur le territoire, et tolérable que s'il reste temporaire (30 à 45 jours). Si tel n'était pas le cas, il empêcherait d'honorer les priorités opérationnelles qui ont été préalablement fixées et dont l'échéance prévisible pourrait se situer en mai/juin (Yougoslavie). Par ailleurs, il perturberait profondément la relève d'autres missions déjà en cours (notamment celles du 1er RPIMA), sans parler des incidences sur la programmation des activités de certaines unités de la 11ème DP (en raison de la forte proportion de cadres).

Si cette solution était adoptée, elle nécessiterait d'adresser une IPS au COMOPS et au chef du DLMO, déjà engagés, afin, notamment, de leur préciser l'implication du COS dans l'opération.

En conclusion, il importe d'appeler l'attention sur les points suivants :

1 - Le renfort stratégie indirecte demandé n'est pas fourni par le 1er RPIMA, unité du premier cercle très largement engagée par ailleurs, mais par d'autres éléments de la 11ème DP. Il faut donc que la FAR, commandement organique, soit saisie à temps par l'EMA pour que les procédures de mise en route s'effectuent réglementairement.

2 - La mise en place de ce renfort intervient tardivement dans un contexte non plus de prévention, mais de crise déclarée, sur fond de forte médiatisation globalement hostile. On peut se demander si le quasi-doublement de l'effectif est opportun, au regard des risques de compromission qui deviennent désormais importants, dans un cadre local, militaire et politique, devenu défavorable.

3 - Le COS, non directement concerné au départ, risque d'être impliqué au moment où la marge de manoeuvre se réduit singulièrement, du fait de l'évolution de la situation. L'efficacité de son action pourrait sensiblement en être affectée.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09.FEV.2021

DESTINATAIRE : Mr le Général COS

C O P I E S : CEM - Adjoint OPS